

**PROCES VERBAL
COMMUNE NOUVELLE D'AVERNES
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2019**

L'an 2019, le 05 du mois de MARS, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BAILLEUX, Maire.

Présents : Véronique ANTOLOTTI, Daniel BAILLEUX, Patrick DAMOUR, Daniel FATH, Patricia FURLAN, Nicolas GOUZI, Véronique LEGEAY, David LESNE, Christian MARCHAND-TARDIF, Michel NOURY, Sandrine POULAIN-DUVAL et Isabelle VISBECQ.

Absents excusés : Christian LE HETET, Chrystelle NOBLIA donne pouvoir à Nicolas GOUZI, Florence PERRENOT donne pouvoir à Patrick DAMOUR, Bruno RICCI donne pouvoir à Michel NOURY, Patrick VACHER

Absents : Gérard DEMARET, Marie-Thérèse GLÜCK-DEPREZ, Frédéric MAIRE

Patricia FURLAN a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 22 février 2019
Nombre de conseillers en exercice : 20
Votants : 15

Date d’Affichage : 22 février 2019
Présents : 12 Représentés : 03

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 08 JANVIER 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 janvier 2019 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés. (13 voix POUR, 2 Abstentions)

Délibération N° 2019 – 08

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LA MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DES LOCAUX TECHNIQUES COMMUNAUX AU 7 RUE DE L'EGLISE

Le Maire informe que l'électricité des locaux techniques (atelier, locaux de stockage, hangars) situés au 7 rue de l'Eglise, n'est plus aux normes et est obsolète. Les circuits électriques doivent être entièrement refaits afin de sécuriser les installations et les matériels stockés.

Le coût de ces travaux s'élève à 17.847,95€ TTC.

Il propose d'adresser une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour aider la commune à financer ces travaux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (13 voix POUR, 2 Abstentions),

APPROUVE cette proposition

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,
S'ENGAGE à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

Délibération N° 2019 – 09

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON POUR LOCATION A LOYER MODERE AU 7 RUE DE L'EGLISE

Le Maire informe que la maison située au 7 rue de l'Eglise est abandonnée depuis plus de 10 ans. Cette maison pourrait être réhabilitée et louée à loyer modéré afin de pouvoir y loger des personnes du village et notamment de jeunes couples qui ont des moyens limités.

Le coût de ces travaux s'élève à 81.264,00 € TTC.

Il propose d'adresser une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour aider la commune à financer ces travaux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (13 voix POUR, 2 Abstentions),

APPROUVE cette proposition

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet, **S'ENGAGE** à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

Délibération N° 2019 – 10

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « FIPD 2019 – SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES »

Le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de sécurisation de l'école :

1) Entrée du parking de l'école :

- Mise en place de 3 bornes, dont une escamotable avec une caméra de surveillance reliée à la mairie

2) Portail de la cour de l'école :

- Remplacement de l'existant en PVC par un portail en acier de 1,80m de haut et réhaussement des murets se trouvant de chaque côté.

- Pose d'un interphone 2 voies pour relier le bureau de la directrice et la garderie.

- Pose d'une caméra pour couvrir le portail et l'ensemble du parking

3) Entrées arrière de la cour côté mairie :

- Pose de 2 caméras croisées afin de surveiller les 2 entrées.

Le coût de ces travaux s'élève à environ 25.000,00 € TTC.

Il propose d'adresser une demande de subvention auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) qui a vocation à faciliter le financement de ce type de projet.

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR),

APPROUVE cette proposition

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet,

S'ENGAGE à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

Délibération N° 2019 – 11

Objet : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT DE SINISTRE
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du chèque d'un montant de 4.143,24 € reçu de MMA en règlement d'un sinistre survenu sur le fronton du petit bâtiment annexe de la mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce règlement.

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR),

ACCEPTE d'encaisser le chèque reçu de MMA d'un montant de de 4.143,24 €.

Délibération N° 2019 – 12

Objet : TARIFS DE LA BROCANTE 2019

Dans le cadre de l'organisation de la brocante de l'année 2019, il est nécessaire de fixer les tarifs des droits de place pour les exposants.

La commune percevra directement les droits de place pour l'utilisation de son domaine public. Il est par conséquent demandé au conseil municipal de fixer les tarifs des droits de place des exposants pour la brocante l'année 2019.

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR),

DECIDE décide de fixer comme suit les tarifs 2019 pour la brocante :

Réservation minimum de 3 mètres linéaires, 6 mètres pour garer une voiture et 8 mètres pour un fourgon

18,00 € les 3 mètres linéaires

5,00 € par mètre linéaire supplémentaire

Une réduction de 50% est appliquée aux habitants d'Avernes

Délibération N° 2019 – 13

Objet : BOURSES DEPARTEMENTALES 2019

Le Maire propose au conseil Municipal de verser une part contributive de 38.11€ pour les demandes de bourses départementales reçues en 2019.

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR),

APPROUVE cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil Municipal.

INFORMATION DIVERSES DONNEES PAR MONSIEUR BAILLEUX

- Une étude est lancée pour sonder le terrain du silo.
- CAFE / RESTAURANT : L'architecte, Madame BABILONNE, rédige le cahier des charges et lance ensuite l'appel d'offre pour trouver les entreprises intéressées.
- Pour le 7 rue de l'église un architecte et un Maitre d'œuvre seront recherchés pour la réalisation de la rénovation de la maison.
- PLU d'Avernes : Premiers retours de quelques organismes à la suite du dépôt en Préfecture.
- PLU de Gadancourt : Fin mai, le dossier remis par GEOSTUDIO sera déposé à la Préfecture pendant 3 mois pour consultation des Organismes Publics Associés.

QUESTIONS DIVERSES

– Mme MENDES demande où en est la recherche de terrain pour les gens du voyage :
M. BAILLEUX répond qu'un terrain de 16 places équipé d'eau, d'électricité et praticable devra être mis à disposition des gens du voyage pour chaque Communauté de Communes. Il est possible que 2 Communautés de Communes se regroupent et proposent un seul terrain de 32 places.

Les propositions sont actuellement MIRAPOLIS, une ex-zone des gendarmes ..., et ENNERY. Sagy, Longuesse seraient envisageables par la Préfecture.

– Mme ABBAD demande quand le PLU sera sur le site qui lui est dédié :
M. BAILLEUX va relancer GEOSTUDIO chargé de cette communication pour qu'il fasse le nécessaire au plus vite.

– Mme ABBAD s'inquiète de ne pas voir le désherbeur acheté par la commune :
Les conseillers lui confirment qu'il a bien été utilisé récemment au cimetière, lieu pour lequel il a été acheté.

M. FATH demande si on peut déduire que le PLU d'AVERNES et le PLU de GADANCOURT sont dépendant l'un de l'autre :

M BAILLEUX confirme que chaque PLU est voté par la commune qui l'a rédigé mais qu'au final c'est le conseil de la Commune Nouvelle d'Avernes qui en votera la globalité.

– Mme ABBAD demande ce qui est fait pour les inondations :
M. BAILLEUX répond qu'un appel d'offre a été lancé pour gérer l'eau de ruissellement et que le choix du Maitre d'œuvre aura lieu le 14 mars prochain.

– Mme MARTINEZ demande quand a lieu le vote des subventions aux associations :
M. BAILLEUX précise que les subventions seront discutées à la suite de ce conseil lors de la réunion de travail et votées au prochain conseil d'Avril.

Fin de séance : 22h00.

**La secrétaire de séance,
Patricia FURLAN**

**Le Maire,
Daniel BAILLEUX**